



construction d'un muret

Par **Daniel32**, le **22/01/2024 à 12:32**

Bonjour je possède depuis 2001 une maison individuelle construite en 1990 avec les 2/8 d' un chemin de passage menant chez mon voisin. Il habite depuis toujours derrière chez moi avec sa mère qui est malheureusement décédée l'année dernière , donc il a hérité de entièrement de sa propriété.

Il voudrait me faire enlever un muret constuit en même temps que la maison (ou peut être avant je n'ai aucune info le concernant) qui se trouve en bout de chemin qui fait l'angle entre le chemin et la route et ayant un poteau téléphonique en son coin mais pas sur le muret . Il ne figure pas sur le plan cadastral de ma propriété mais sur le chemin de passage mais ne dérange en rien l'accès au chemin.

Sachant qu'il utilise depuis toujours ce chemin d'accès avec sa voiture sans l'avoir contesté depuis tout ce temps a t il le droit de me le faire détruire ?Ou Il voudrait à défaut de le détruire une compensation financière n'est ce pas abusé ?

merci d'avance pour vos réponses et bonne année